



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. IDENTIFICATION/PRÉPARATION DE LA SUBSTANCE ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identifiant du produit

Nom du produit                      Azote

### Autres méthodes d'identification

Synonymes                              Azote gazeux

### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Usage recommandé                      Gaz d'expulsion pour extincteurs

Utilisations non recommandées              Ne pas utiliser dans des médicaments pour humain ou animaux

### Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant                              STRIKE FIRST CORPORATION  
777 Tapscott Rd. Toronto Ontario  
M1X 1A2 Canada

Coordonnées                              Téléphone : (416) 299-7767  
Télécopieur : 416 299-8039  
Courriel : [info@strike-first.com](mailto:info@strike-first.com)

Numéro de téléphone en cas d'urgence      CHEMTREC 1 800 424-9300 ou  
(703) 527-3887

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette FDS couvre l'azote produit en interne par Strike First, ainsi que le gaz d'expulsion utilisé dans les extincteurs sous pression. Les classifications SGH pour les deux types de produits sont indiquées ci-dessous.

### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**Éléments figurant sur l'étiquette SGH, y compris les conseils de prudence**

<u>Symbole de danger</u>	<u>Mot indicateur</u>	<u>Mention de danger</u>
	<u>Mise en garde</u>	<u>CONTIENT UN GAZ SOUS PRESSION – UN GAZ COMPRIMÉ; PEUT EXPLOSER SI CHAUFFÉ. PEUT PRENDRE LA PLACE DE L'OXYGÈNE ET CAUSER UNE SUFFOCATION RAPIDE.</u>

**Aperçu de cas d'urgence**

Le produit ne contient aucune substance qui, a cette concentration, est considérée comme nuisible pour la santé.					
<b>Apparence</b>	Incolore	<b>État physique</b>	Gaz	<b>Odeur</b>	Inodore

**Conseils de prudence****Général :**

Lire et suivre toutes les fiches de données de sécurité (FDS) avant l'utilisation. Lire l'étiquette avant l'utilisation. Garder hors de la portée des enfants. Si de l'assistance médicale est requise, avoir le contenant ou l'étiquette du produit sous la main. Fermer la valve après chaque utilisation, et lorsque le contenant est vide. Utiliser un matériel calculé pour la pression du cylindre. Ne pas ouvrir la valve avant de la connecter à un matériel préparé pour l'utilisation. Utiliser un dispositif antirefoulement dans les tuyaux. Utiliser uniquement un matériel fabriqué avec des matériaux compatibles.

**Prévention :**

Aucune

**Intervention :**

Aucune

**Entreposage :**

Protéger de la lumière du soleil. Protéger de la lumière du soleil lorsque la température ambiante dépasse 52 °C/125 °F. Entreposer dans un endroit bien ventilé.

**Élimination :**

Aucune

**Dangers pas autrement classifiés :**

En plus de tout autre danger physique ou à la santé, ce produit peut prendre la place de l'oxygène et causer une suffocation rapide.

**Toxicité inconnue**

Non disponible

**Autres renseignements**

Aucun renseignement disponible.

**Interactions avec d'autres produits chimiques**

Aucun renseignement disponible.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

**Synonymes** Azote, comprimé

Nom chimique	n° CAS	Poids – %
Azote gazeux (produit)	7727-37-9	99,5 à 100

### 4. PREMIERS SOINS

#### Premiers soins

**En cas de contact avec les yeux :** Aucun effet indésirable anticipé de ce produit. En cas d'irritation aux yeux, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste

**En cas de contact avec la peau :** Aucun effet indésirable anticipé de ce produit.

**Inhalation :** Retirer pour respirer à l'air frais. Donner la respiration artificielle si la personne ne respire pas. Si la respiration est difficile, un membre de personnel qualifié peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

**Ingestion :** L'ingestion n'est pas considérée comme une voie d'exposition potentielle.

#### Principaux symptômes et effets (aigus et retardés)

**Symptômes les plus importants et effets :** Aucun renseignement disponible.

#### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Notes au médecin :** En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un feu, les symptômes pourraient être retardés. La personne exposée pourrait avoir besoin d'une surveillance médicale continue pour 48 heures.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

#### Moyens d'extinction appropriés

Avoir recours à des méthodes d'extinction appropriées aux circonstances et à l'environnement local.

#### Moyens d'extinction non appropriés

Aucun connu.

#### Risques spécifiques liés au produit chimique

**Réactivité** Sous certaines conditions, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (au-dessus de 1472 °F/800 °C), et le magnésium pour former des nitrures. À haute température, il peut aussi se combiner avec l'oxygène ou l'hydrogène

#### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : oxydes d'azote.

### **Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

**Directives pour la lutte contre l'incendie :** Évacuer tout le personnel de la zone dangereuse. Utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA) et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants avec de l'eau depuis une distance maximale. Arrêter le flux du gaz s'il est sécuritaire de le faire, tout en poursuivant le jet pulvérisé de l'eau de refroidissement. Retirer les sources d'allumage s'il est sécuritaire de le faire. Les corps de pompiers sur place doivent satisfaire aux normes de l'OSHA 29 CFR 1910.156 et 29 CFR 1910 Subpart L—Fire Protection (selon applicable).

**Protection lors de lutte contre l'incendie :** Gaz comprimé : Asphyxiant. Danger de suffocation en raison de manque d'oxygène.

**Équipement de protection spécial pour pompier :** Équipement et vêtements de protection standards (appareil respiratoire autonome) pour pompiers.

**Méthode spécifique :** Utiliser des mesures de contrôle de l'incendie appropriées au feu environnant. L'exposition au feu et au rayonnement thermique peut causer la rupture des contenants de gaz. Éviter que l'eau utilisée dans les situations d'urgence entre dans les égouts et les systèmes de drainage.  
Arrêtez le flux du produit s'il est sécuritaire de le faire.  
Si possible, utilisez le jet ou brouillard pulvérisé pour rabaisser la fumée.

## **6. MESURES RELATIVES AUX DISPERSIONS ACCIDENTELLES**

### **Précautions personnelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence**

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention :** Aucune mesure ne devrait être prise impliquant un risque personnel, ou sans formation adéquate. Évacuer les zones environnantes. Interdire l'accès au personnel non essentiel et sans protection. Éviter de respirer le gaz. Fournir une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Se vêtir d'un équipement de protection individuelle approprié.

**Pour le personnel autre que le personnel d'intervention :** Si le port de vêtements spécialisés est requis pour traiter la dispersion, prenez note de toute information sur les matières à utiliser et à éviter. Voir aussi l'information sous « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

**Précautions environnementales :** Assurer que des procédures d'urgence sont en place pour traiter les dispersions accidentelles de gaz et éviter la contamination de l'environnement. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol, ou air).

### **Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage**

**Petite dispersion :** Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la dispersion si cela ne présente aucun danger.

**Dispersion importante :** Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Arrêter la dispersion si cela ne présente aucun danger. Remarque : voir la section 1 pour les coordonnées d'urgence, et la section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions pour une manipulation sécuritaire

**Mesures de protection :** Se vêtir d'un équipement de protection individuelle approprié. Contient du gaz sous pression. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer le gaz.

### **Conseils sur**

**l'hygiène du travail en général :** Manger, boire et fumer devraient être interdits dans les zones où cette matière est manipulée, entreposée et traitée. Les travailleurs devraient se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements souillés et l'équipement de protection avant d'entrer dans les zones où l'on mange. Voir aussi la section 8 pour des renseignements additionnels sur les mesures d'hygiène.

### Conditions pour un entreposage sûr et incompatibilités éventuelles

**Entreposage :** Entreposer conformément aux réglementations locales. Entreposer dans des endroits isolés et approuvés. Entreposer loin de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé, loin des matières incompatibles. Maintenir le contenant bien fermé et scellé jusqu'à son utilisation. La température du contenant ne devrait pas dépasser 52 °C (125 °F).

**Produits incompatibles :** Non disponible.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

### Paramètres de contrôle

#### Directives en matière d'exposition

Azote (n° CAS 7727-37-9)		Azote, comprimé (n° CAS 7727-37-9)	
ACGIH	OSHA É.-U.	ACGIH	OSHA É.-U.
Non établi	Non établi	Non établi	Non établi

ACGIH : American Conference of Government Industrial Hygienist

OSHA : Occupational Safety and Health Administration

### Contrôles techniques appropriés

**Mesures techniques :** Une bonne ventilation devrait être suffisante pour contrôler l'exposition aux contaminants atmosphériques.

**Mesures environnementales :** Les émissions provenant de la ventilation ou des équipements de procédés de travail devraient être vérifiées pour assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection environnementale. Dans certains cas, des épurateurs de gaz, des filtres ou des modifications techniques des équipements de procédé seront nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

### Mesures de protection individuelles, telles qu'un équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage :** Des lunettes de sécurité homologuées doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'elles sont nécessaires pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brumes, au gaz ou aux poussières. En cas de possibilité de contact, la protection suivante devrait être portée, à moins que l'évaluation indique un niveau de protection supérieur : lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

**Protection de la peau et du corps :** Porter des chaussures avec protection métatarsienne et des gants de travail lors de la manipulation, et des vêtements de protection au besoin. Porter des gants résistants aux produits chimiques appropriés lorsqu'il existe une possibilité de contact avec le produit.

**Protection du système respiratoire :** Si indiqué par une évaluation des risques, utiliser un respirateur homologué à épuration d'air ou à adduction d'air. Le choix d'un respirateur doit être basé sur les niveaux d'exposition connus ou anticipés, les dangers liés au produit et les limites de travail sécuritaires du respirateur sélectionné.

**Mesures d'hygiène :** Se laver soigneusement les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'utiliser les toilettes, ainsi qu'à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées devraient être utilisées pour retirer des vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurer que les bassins oculaires et les douches d'urgence sont situés à proximité du poste de travail.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique :</b>	Gaz
<b>Aspect :</b>	Gaz incolore.
<b>Masse moléculaire :</b>	28 g/mol
<b>Couleur :</b>	Incolore.
<b>Odeur :</b>	Pas de propriétés de mise en garde selon l'odeur.
<b>Seuil d'odeur :</b>	Aucune donnée disponible
<b>pH :</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Taux d'évaporation relatif (éthoxyéthane = 1) :</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion :</b>	-210 °C
<b>Point de congélation :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Point d'ébullition :</b>	-195,8 °C
<b>Point d'éclair :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Température d'ignition :</b>	-149,9 °C
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Pression de vapeur :</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur relative à 20 °C :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité relative :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	1,16 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité relative du gaz :</b>	0,97
<b>Solubilité :</b>	Eau : 20 mg/l
<b>Log Pow :</b>	Sans objet.
<b>Log K<sub>ow</sub> :</b>	Sans objet.

<b>Viscosité cinématique :</b>	Sans objet.
<b>Viscosité dynamique :</b>	Sans objet.
<b>Propriétés explosives :</b>	Sans objet.
<b>Propriétés d'oxydation :</b>	Aucune.
<b>Limites d'explosion :</b>	Aucune donnée disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Sous certaines conditions, l'azote peut réagir violemment avec le lithium, le néodyme, le titane (au-dessus de 1472 °F/800 °C), et le magnésium pour former des nitrures. À haute température, il peut aussi se combiner avec l'oxygène ou l'hydrogène.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pourrait se produire.
<b>Conditions à éviter recommandées.</b>	Aucune dans les conditions d'entreposage et de manipulation
<b>Matières incompatibles</b>	Aucune.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun.

## 11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

<b>Mutagénicité :</b>	Aucun effet important ou danger grave connus.
<b>Tératogénicité :</b>	Aucun effet important ou danger grave connus.
<b>Effets sur le développement :</b>	Aucun effet important ou danger grave connus.
<b>Effets sur la fertilité :</b>	Aucun effet important ou danger grave connus.

**Mesures numériques de la toxicité**  
Non disponible.

**Estimations de la toxicité aiguë**  
Non disponible.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë :</b>	Non classé
<b>Corrosion/irritation cutanée :</b>	Non classé
	pH : Sans objet.
<b>Affection/irritation oculaire grave :</b>	Non classé
	pH : Sans objet.
<b>Sensibilisation cutanée ou respiratoire :</b>	Non classé
<b>Mutagénicité des cellules germinales :</b>	Non classé
<b>Cancérogénicité :</b>	Non classé
<b>Toxicité pour la reproduction :</b>	Non classé
<b>Toxicité spécifique des organes cibles (exposition unique) :</b>	Non classé
<b>Toxicité spécifique des organes cibles (expositions répétées) :</b>	Non classé
<b>Danger en cas d'aspiration :</b>	Non classé

**12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité :**

Ce produit ne cause aucun dommage écologique.

**Persistence et dégradabilité**

Chimique	Persistence et dégradabilité
Azote (n° CAS 7727-37-9)	Ce produit ne cause aucun dommage écologique
Azote, comprimé (n° CAS 7727-37-9)	Ce produit ne cause aucun dommage écologique

**Potentiel de bioaccumulation**

Chimique	Log Pow	Log K <sub>ow</sub>	Potentiel de bioaccumulation
Azote (n° CAS 7727-37-9)	Sans objet	Sans objet	Ce produit ne cause aucun dommage écologique
Azote, comprimé (n° CAS 7727-37-9)	Sans objet	Sans objet	Ce produit ne cause aucun dommage écologique

**Mobilité dans le sol**

Chimique	Mobilité dans le sol	Écologie – sol
Azote (n° CAS 7727-37-9)	Aucune donnée disponible	Ce produit ne cause aucun dommage écologique
Azote, comprimé (n° CAS 7727-37-9)	Aucune donnée disponible	Ce produit ne cause aucun dommage écologique

**Autres effets indésirables**

Effet sur l'ozone : Aucune

Effet sur le réchauffement climatique : Aucune

**13. RENSEIGNEMENTS POUR L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets**

**Méthodes d'élimination :** Cette matière, telle que livrée, n'est pas considérée comme un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Cette matière peut devenir un déchet dangereux si elle est mélangée ou si elle entre en contact de toute autre façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y sont ajoutés ou si la matière est traitée ou altérée de quelque façon que ce soit. Consulter la norme 40 CFR 261. Pour déterminer si la matière altérée est un déchet dangereux, consulter les réglementations d'état, régionales ou locales afin de connaître les exigences supplémentaires.

**Emballage contaminé :** Éliminer le contenu/les contenants conformément aux réglementations locales.



## 14. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

<b><u>DOT</u></b>	NON RÉGLEMENTÉ
Nom correct d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
Classe de danger	s.o.
<b><u>TDG</u></b>	Non réglementé
<b><u>MEX</u></b>	Non réglementé
<b><u>ICAO</u></b>	Non réglementé
<b><u>IATA</u></b>	Non réglementé
Nom correct d'expédition	NON RÉGLEMENTÉ
Classe de danger	s.o.
<b><u>IMDG/IMO</u></b>	Non réglementé
Classe de danger	s.o.
<b><u>IRD</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADR</u></b>	Non réglementé
<b><u>ADN</u></b>	Non réglementé

**NOTES :**

Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des Transports des États-Unis (DOT)

49 CFR 172, ni par les règlements sur le « Transport de marchandises dangereuses » de Transport Canada.

Précautions spéciales pour l'expédition :

Si expédié dans un extincteur du type à pression et pressurisé avec un gaz propulseur inerte, non toxique et non inflammable,

il est considéré comme une matière dangereuse par le Ministère des Transports des États-Unis

et Transport Canada. Le nom d'expédition approprié est EXTINCTEUR

et la désignation UN est UN 1044. La catégorie de danger DOT est Quantité limitée

lors de l'expédition par autoroute ou par rail. Utiliser une étiquette Gaz ininflammable (catégorie 2.2) lors de l'expédition par transport aérien.

## 15. RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations fédérales des États-Unis :	<b>TSCA 8(a) PCEM Exempt/exemption partielle</b> : Cette matière est inscrite ou exempte.
	<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b> : Cette matière est inscrite ou exempte.

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act), section 112**

**(b) Polluants atmosphériques dangereux**

**(HAPs) :** Non inscrit

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act), section 602**

**Substances de classe I :** Non inscrit

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique (Clean Air Act), section 602**

**Substances de classe II :** Non inscrit

**Produits chimiques de la liste I de la DEA**

**(produits chimiques précurseurs) :** Non inscrit

**Produits chimiques de la liste II de la DEA  
(produits chimiques essentiels) :**

Non inscrit

**SARA 302/304****Composition/information sur les ingrédients**

Aucun produit trouvé.

**SARA 304 RQ :**

Sans objet.

**SARA 311/312****Classification :**

Libération soudaine de pression

**Composition/information sur les ingrédients**

Nom	%	Risque d'incendie	Libération soudaine de pression	Réactif	Danger immédiat (aiguë) pour la santé	Danger retardé (chronique) pour la santé
Azote	99 à 100	Non	Oui	Non	Non	Non

**Réglementations d'état des États-Unis****Massachusetts :**

Cette matière est inscrite.

**New York :**

Cette matière n'est pas inscrite.

**New Jersey :**

Cette matière est inscrite.

**Pennsylvanie :**

Cette matière est inscrite.

**Réglementations internationales****Listes internationales****Inventaire national****Australie :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Canada :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Chine :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Europe :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Japon :**

Non déterminé.

**République de Corée :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Malaisie :**

Non déterminé.

**Nouvelle-Zélande :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Philippines :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Taiwan :**

Cette matière est inscrite ou exempte.

**Canada****SIMDUT (Canada) :**

Catégorie A : Gaz comprimé.

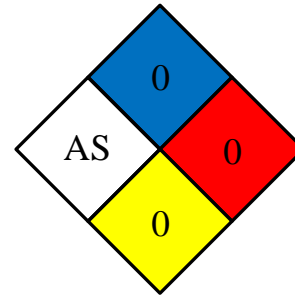
inscrite.

**Substances toxiques selon la LCPE :** Cette matière n'est pas**ARET canadien :** Cette matière n'est pas inscrite.**INRP canadien :** Cette matière n'est pas inscrite.**Substances désignées en Alberta :** Cette matière n'est pas inscrite.**Substances désignées en Ontario :** Cette matière n'est pas inscrite.**Substances désignées au Québec :** Cette matière n'est pas inscrite.

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

NFPA	Risques pour la santé	0	Inflammabilité	0	Instabilité	0	Dangers physiques et chimiques – Protection personnelle
SIMD	Risques pour la santé	0	Inflammabilité	0	Instabilité	0	AS

<b>Health</b>	0
<b>Flammability</b>	0
<b>Physical hazards</b>	0



**Préparé par :** Strike First Corporation  
777 Tapscott Road  
Scarborough ON  
M1X 1A2 Canada

**Date de révision :** 19 mars 2018

**Note sur la révision :** Création

#### Clause de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans cette fiche de données de sécurité sont, à notre connaissance, conformes aux données dont nous disposons à ce jour. Ces renseignements doivent être considérés uniquement comme des recommandations pour la sécurité lors de la manipulation, de l'utilisation, du traitement, de l'entreposage, du transport, de l'élimination, et de la dispersion du produit, et non comme une garantie ou spécification de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière spécifique désignée et ne sont pas forcément valables si cette matière est utilisée conjointement à d'autres matières ou dans le cadre d'un traitement, sauf si cela est spécifié dans le test.

**FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**